



LA TCVCM

La Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM) réunit actuellement 59 membres, en provenance de 11 secteurs d'intervention, autant du milieu institutionnel que communautaire : victimes de violence conjugale, personnes auteures de violence conjugale, justice, sécurité publique, santé et services sociaux, personnes victimes, enfants victimes de violence conjugale, communautés ethnoculturelles, réalités particulières, centres de crise, milieu de la recherche/éducation.

MISSION

La TCVCM a comme mission de réunir et de mobiliser les différents acteurs en travaillant en partenariat et en concertation dans une démarche globale d'analyse, de prévention et d'action, qui vise la protection des femmes, des enfants, des autres victimes, des personnes plus vulnérables ou ayant des besoins particuliers, et la responsabilisation des personnes agresseuses dans le but de contrer la violence conjugale et ses conséquences. Les travaux de la TCVCM s'inscrivent dans le cadre de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* (1995) actuelle et du plan d'action qui en découle. La Table adhère aux définitions qui s'y retrouvent.

VISION

Exercer un leadership déterminant vers l'élimination de la violence conjugale.

VALEURS

L'engagement de chaque partenaire contribue à l'identification des causes de la problématique de la violence conjugale.

Ceci implique un respect mutuel des organismes et des intervenants œuvrant en violence conjugale, tout en reconnaissant l'expertise de chacun et en tenant compte des mandats et des missions qui peuvent différer d'une organisation à l'autre.

Les échanges sont réalisés en démontrant de l'ouverture à accueillir la différence des visions, des pratiques et des opinions de chacun.

Le climat est propice au partage d'expertise, de connaissances et de bonnes pratiques.

Quelques réalisations

Constituée initialement en 1986, la TCVMC a été au cœur de plusieurs initiatives partenariales telles que : le Protocole de collaboration SPVM – CLSC, le Protocole de collaboration en matière de disparition, le Protocole de récupération des biens, le Protocole ISA (installation d'un système d'alarme), le Protocole SPVM/CAVAC (service d'intervention 24/7), le Protocole de collaboration entre CÔTÉ COUR ET LES CLSC De Montréal, le Protocole Communi'Action, l'Entente de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale et plus récemment la Cellule d'action concertée en violence conjugale de Montréal (C.A.C VC Mtl).

Lancée en février 2022, la Cellule d'action concertée réunit près de 50 partenaires et vise une intervention rapide et concertée dans les situations à haut risque d'homicide conjugal ou intrafamilial, accompagné ou non de suicide, dans un contexte de violence conjugale. Elle couvre l'ensemble du territoire de l'Île de Montréal. Depuis sa création, s'est tenues 3 cellules de crise, 3 rencontres de concertation auxquelles s'ajoutent d'autres demandes de consultation.

Au cours de la dernière année, c'est près de 50 rencontres de travail auxquelles ont participé plus de 40 membres pour favoriser la concertation et la collaboration afin d'améliorer la sécurité des victimes et favoriser la responsabilisation des personnes auteurs de violence conjugale.